

mai, le gouvernement les a écoutées, a reconnu son erreur et est revenu sur ce qu'il proposait. C'est un contraste effarant avec l'attitude à laquelle nous a habitués pendant 20 ans la précédente administration. Les personnes âgées n'ont absolument rien à craindre de l'actuel gouvernement. Le projet de loi C-70 apporte quelques modifications élémentaires. Ces modifications sont une limitation de l'augmentation des allocations pour enfant qui n'interviendra qu'à partir du moment où l'inflation dépassera 3 p. 100. Par conséquent, si l'inflation continue au rythme actuel de 4 p. 100 en 1986, l'augmentation sera de 94c. de moins que dans le régime actuel. En conséquence il n'y aura pas de diminution de l'allocation pour enfant et en fait, il y aura une augmentation de 1 p. 100, soit de 31c. C'est beaucoup mieux que ce qui s'est passé quand les libéraux ont gelé l'allocation pour enfant en 1976. Si les allocations pour enfant avaient été pleinement indexées depuis 1976, elles représenteraient \$20.50 de plus aujourd'hui.

● (1610)

Ce projet de loi a deux objectifs. Le premier est de réduire le déficit, le deuxième de mettre en place un système plus rationnel d'aide à ceux qui en ont le plus besoin.

Quant à abaisser le déficit, nous ne devons pas oublier que nos intérêts sur la dette s'élèvent actuellement à 26 milliards. Quand nous considérons la contribution fédérale globale pour les soins médicaux, les pensions de vieillesse—y compris l'assistance-vieillesse et le supplément de revenu garanti—les allocations au conjoint, tout le régime des allocations familiales, le bien-être, l'assistance sociale aux démunis, la quote-part fédérale à la recherche médicale, nous constatons que tout cela coûte moins que les 26 milliards d'intérêts sur la dette. Si nous ne commençons pas à freiner la montée de notre dette, nous ne pourrons plus nous permettre d'offrir des programmes sociaux.

En deuxième lieu, nous ne devons pas envisager cette mesure isolément mais en regard des autres mesures budgétaires. Nous améliorerons le régime de crédit d'impôt-enfants, ce qui permettra aux plus démunis de recevoir plus qu'ils ne reçoivent à l'heure actuelle.

Je prétends donc que c'est là une mesure réfléchie destinée à réduire le déficit tout en assurant aux plus démunis une aide accrue du gouvernement. Je vous recommande donc d'adopter rapidement ce projet de loi.

[Français]

**M. Carlo Rossi (Bourassa):** Monsieur le Président, en participant aujourd'hui à ce débat concernant l'intention des conservateurs de désindexer les allocations familiales, j'ai beaucoup de difficulté à accepter cette décision d'imposer le bâillon à l'Opposition officielle.

Par conséquent, monsieur le Président, j'invite tous les pères et les mères de famille, les grand-mamans et les grand-papas de ma circonscription de Bourassa à communiquer avec mon bureau dans ma circonscription afin d'obtenir les informations relatives à une pétition qui circule afin d'aller à l'encontre de cette désindexation.

Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier le journal local *Le Point* pour faire en sorte d'avertir la population sur la façon de procéder concernant cette pétition.

### *Allocations familiales—Loi*

Monsieur le Président, j'aurais cru qu'un tel parti avec une écrasante majorité aurait tout avantage à débattre et à entendre les commentaires, les suggestions de plus grand nombre de députés à la Chambre. Mais, vous auriez vite compris que, chez les Conservateurs, le silence est d'or et ce que le chef veut, le chef l'obtient. C'est cela qui explique le silence des députés d'en face et, d'une façon plus particulière, je m'adresse aux députés conservateurs du Québec qui, eux, durant les mois de juillet et août, criaient à tue-tête qu'ils allaient apporter un changement. Naturellement, il n'y aurait pas de changement d'apporté aux allocations familiales.

Alors, messieurs les députés conservateurs du Québec, c'est le temps de vous lever debout et de faire en sorte que nos mères de famille continuent de recevoir ces allocations familiales.

Monsieur le Président, si j'étais député ministériel, j'aurais honte de faire face à mes électeurs en empêchant un véritable débat sur les allocations familiales.

Monsieur le Président, les allocations familiales sont des sommes d'argent versées aux mères de familles pour compléter les salaires et les indemnités de charité, de vie, de manière à tenir compte des charges de familles souvent monoparentales. S'attaquer ainsi à nos mères de familles, c'est s'attaquer au fondement même de notre société.

Alors que le gouvernement progressiste conservateur n'a eu aucune difficulté à trouver et à dépenser 55 millions de dollars pour changer la couleur des uniformes des militaires, ce même gouvernement progressiste conservateur n'a pas 55 millions de dollars pour nos mères de familles. Alors que le gouvernement progressiste conservateur n'a eu aucune difficulté à trouver et à dépenser un milliard de dollars pour les gros prêteurs de la Banque Commerciale du Canada, le gouvernement progressiste conservateur n'a pas pu trouver 55 millions de dollars pour nos mères de familles. Alors que le premier ministre (M. Mulroney) et tous ses ministres ont doublé et même triplé le budget de leur cabinet et de leurs consultants personnels, ce même premier ministre, monsieur le Président, et ces mêmes ministres n'ont pas pu trouver 55 millions de dollars pour nos mères de familles.

Monsieur le Président, il est évident que pour le gouvernement d'en face, les allocations familiales, cela n'importe en rien. Les progressistes conservateurs ne réalisent pas que les allocations familiales versées aux Canadiens répondent d'abord et avant tout à une idée de justice sociale. Mais justement, monsieur le Président, c'est ce concept de même justice sociale qui est totalement absent chez les conservateurs. S'ils avaient la moindre idée de la justice sociale, de la responsabilité, les Canadiens et Canadiennes n'auraient pas eu de thon avarié sur les étagères de nos marchés d'alimentation. S'ils savaient ce qu'est la justice sociale, jamais ils auraient tenté de désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse. Et s'ils savaient ce qu'est la justice sociale, jamais, au grand jamais, ils ne décideraient de désindexer les allocations familiales. Les conservateurs ont dû reculer dans le dossier des pensions de sécurité de la vieillesse, et redonner la pleine indexation. J'ai bon espoir, si les députés ministériels avaient évidemment plus de courage, que les conservateurs reculeraient aussi dans le dossier des allocations familiales.